

**8ème DELIBERATION DE LA SEANCE DU 23 FEVRIER 2023
20 HEURES 30****Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
Sous-matière de l'acte : 3.5 Autres actes de gestion du domaine public**

Nombre de membres :
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

Date de convocation du Conseil Municipal
le 16 février 2023

L'an deux mille vingt trois

et le jeudi vingt-trois février à vingt-heures trente

Le Conseil Municipal de la commune de CAVILLARGUES (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2121-7 et suivants) au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent NADAL, Maire.

Etaient présent(e)s : NADAL Laurent, PLUTINO Antoine, GAS Joëlle, LAVASTRE Norbert, REBOULET Franck, TOLETTI Patrick, JUSTAMOND Mireille, FRENE Eric, FRAC Valérie, ARNAUD Jérôme, BERTRAND Michèle.

Etaient absent(e)s excusé(e)s : DOSE Nathalie excusée Procuration NADAL Laurent, MATHIEU Pierre excusé Procuration LAVASTRE Norbert, JALLIFFIER-ARDENT Catherine excusée Procuration JUSTAMOND Mireille

JUSTAMOND Mireille est élue à l'unanimité secrétaire de séance par le Conseil municipal.

Objet : Classement de parcelle dans le domaine public communal

Monsieur le Maire informe, que suite à l'échange partiel domaine public et privé « place Etienne Brunel » délibération D2021/038 du 25 novembre 2021.

Il est proposé de procéder au classement dans le domaine public la parcelle B 883 acquise par la commune.

Conformément à l'article L.141-3 du Code de la Voirie Routière, le classement dans le domaine public peut être prononcé sans enquête publique préalable, lorsque ce classement n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Considérant que l'acte notarié d'échange a été signé par les deux parties, chez Maître PUEL Joseph Office Notarial à CONNAUX en date du 14 février 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le conseil municipal, considérant l'intérêt certain que présente ce classement

- APPROUVE le classement dans le domaine public de la parcelle B 883- Place Etienne Brunel
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait les jour, mois, an susdits.

**Certifiée exécutoire
Publiée ou notifiée le**

**Le Maire,
Laurent NADAL**



Envoyé en préfecture le 24/02/2023
Reçu en préfecture le 24/02/2023
Affiché le
ID : 030-213000763-20230223-D2023_009-DE